



STRATEGIE EMPLOI FFTDA

Dans un objectif de développement, les clubs et les organes déconcentrés de la FFTDA devront optimiser leur structuration. **La professionnalisation est un enjeu essentiel pour dynamiser les activités pour les licenciés et futurs licenciés, ainsi que pour rechercher et pérenniser de nouveaux partenariats.**

La FFTDA souhaite encourager l'emploi, prioritairement, auprès de ses ligues et de ses clubs affiliés qui participent activement aux actions et enjeux fédéraux.

Les demandes de subventions relatives à l'emploi et à l'apprentissage, qui sont déclinées dans les projets sportifs territoriaux (PST)¹, sont gérées par les services de l'Etat en charge du sport (DRAJES et DSDEN)².

Chaque territoire décline son PST et son propre calendrier de campagne de demande de subvention (qui devra se faire via Le Compte Asso).

De ce fait, il est important de prendre contact avec le référent emploi³ de votre territoire avant de déposer une demande et de mettre en place une veille sur les sites internet des DRAJES/DSDEN de votre territoire pour connaître les dates de campagne de subvention en lien avec l'emploi.

A partir de cette année 2021, **la FFTDA sera sollicitée pour émettre un avis** sur les demandes d'aide à la professionnalisation. Dans le cas d'une telle demande, nous vous invitons à nous informer au préalable (via psf.fftdda@gmail.com) afin d'être en mesure de vous accompagner le cas échéant.

DISPOSITIFS AIDE À L'EMPLOI

Il existe plusieurs dispositifs d'aide à l'emploi déclinés dans le PST et dans le Plan France Relance. Voici ci-dessous les conditions relatives de l'un des principaux dispositifs:

- Les nouveaux emplois seront contractualisés sur 3 ans
- Le plafond de l'aide est de 12 000 € par an et par emploi (pour un emploi à plein temps et pour une année complète soit 12 mois)
- Ces nouveaux emplois seront prioritairement au sein des territoires carencés (QPV, ZRR)

1 Note de cadrage du PST : https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2021-02-11_ns_dft-2021-01_pt-pst_vdef_signée_mars.pdf

2 DRAJES : Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

3 Liste des référents emploi par département : https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2020-05-27_annuaire_referents_dr_dd_part_territoriale.pdf